

26/04/2021 – Inscription à la colonie de vacances 2022

Pour inscrire votre/vos enfant(s) à la colonie de vacances 2022 veuillez [télécharger la fiche d'inscription en cliquant ici](#) puis déposez la complétée en mairie avec toutes les pièces complémentaires indiquées dessus.

[Télécharger la fiche sanitaire](#)

HASNON



— SÉJOUR DU 11 AU 17 JUILLET 2022 —
LE REPOSOIR - Haute-Savoie

Randonnée
Jeu d'orientation
Rafting
Spéléo

de **10**
à **15** ans

Biathlon
VTT
Accrobranche
Wakeboard

Inscription en Mairie d'Hasnon à partir du 27 avril 2022

☎ 03 27 21 67 17 - ✉ accueil@hasnon.fr

19/04/2022 – Inscriptions au centre de loisirs estival 2022

Les inscriptions auront lieu du 25 avril au 28 mai inclus directement sur la plateforme de réservation cantine/garderie.

Si vous ne possédez pas d'identifiant sur cette plateforme, vous pouvez inscrire votre/vos enfant(s) au centre de loisirs estival en [téléchargeant la fiche d'inscription ci-jointe](#) puis déposez la complétée en mairie.

[Télécharger la fiche sanitaire](#)

HASNON



CENTRE DE

Loisirs



du 8 juillet
au 29 juillet 2022



**ACTIVITÉS
ET SORTIES VARIÉES**

Enfants et Ados
3/15 ANS



du **lundi** au **vendredi**

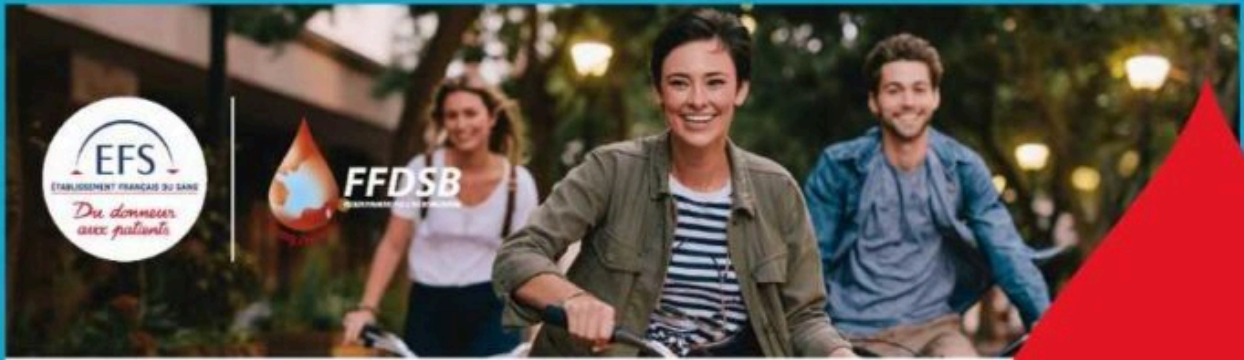
de 9h à 17h

Inscriptions sur la plateforme cantine/garderie
ou en Mairie d'Hasnon jusqu'au 28 mai

**19/04/2022 – Don de sang le
lundi 16 mai**



FFDSB



DON DE SANG

Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

HASNON
Lundi 16 mai
de 14h à 19h
Espace solidarité

Ne pas jeter sur la voie publique



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 900

Service à appel
gratuit



**09/04/2022 – Réunion du
Conseil Municipal**



REPUBLIQUE FRANCAISE

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 14 Avril 2022 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 7 Avril 2022



Le Maire,

André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

- Approbation du compte rendu de conseil du 3 Février 2022
- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation des résultats du compte administratif
- Subventions 2022
- Budget primitif 2022
- Etat des taux d'imposition 2022
- Fonctionnement et recrutement CLSH 2022
- Tarifs CLSH 2022
- Organisation d'un séjour colo / Tarifs
- Participation financière de la CAPH pour l'achat d'un défibrillateur par commune adhérente au projet de mutualisation
- Convention avec la fondation « 30 millions d'Amis » portant sur la gestion des chats errants/stérilisation

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

**24/03/2022 – Vacances de
Printemps au Dragon d'Eau**

Vacances de Printemps

Du 9 au 24
avril 2022

Férié
le **Lundi 18 avril**
> Ouvert de 8h30 à 12h30
> Activité Aqua bike à 8h45

Chasse à l'œuf

le dimanche 17 avril
à partir de 10h

Pour les enfants de 3 à 12 ans

Venez faire le plein
de chocolats !!!

(dans la limite du stock disponible)

À la recherche du lapin d'or

à partir de 14h30

tous les après-midi un lapin
en peluche sera caché dans
l'enceinte du centre aquatique
afin qu'il soit retrouvé pour
gagner un lapin en chocolat !

Aqua Ninja Warrior

le 12 avril de 14h30 à 17h30

> Venez défier le parcours et réaliser le meilleur chrono
> Des surprises pour les meilleurs de 12 à 99 ans.



**Au dragon
d'eau**

Centre Aquatique
intercommunal de l'Arminielle

Programme des Vacances



Ventrigliss

Tous les après-midi
et les samedis



Structures gonflables



Pendant toutes les vacances de 9h à 11h
et de 14h30 à 17h30 en semaine.

Lignes d'eau disponibles midi et soir pour les nageurs.



Stage de natation enfant



2 créneaux de 9h30 à 10h15

2 créneaux 10h30 à 11h15

(débutants et confirmés)

Baptême de plongée



Mercredis 13 et 20 avril

de 14h30 à 17h30. À partir de 10 ans.



Après-midi jeux Aquatiques



Mercredi 13, vendredi 15, mardi 19 et jeudi
21 de 15h à 16h*. À partir de 6 ans.

Animés par un maître-nageur.



Activité Pilates

Le lundi 11 et mardi 12 avril de 17h à 18h

Tarif activités - Sur réservation.

À partir du 26 Avril 2022, séance supplémentaire
de Pilates (débutant) le mardi de 18h30 à 19h30.



03 27 33 99 00

* Toutes les infos sur notre site dragondeau.fr

Centre Aquatique Amandinois « Au Dragon d'Eau »
Chemin de l'Empire - 59230 Saint-Amand-Les-Eaux

LIKEZ
NOTRE PAGE
FACEBOOK

AuDragonDeau



**15/03/2022 – Concert de
l'Harmonie**

CONCERT

Salle des fêtes - Hasnon

Harmonie d'Hasnon

Dirigée par Nicolas Joseph

Dimanche 27 mars 2022

16h00

**"UN NOUVEAU
MONDE"**

**Entrée
gratuite**



harmonie.59178@gmail.com

**09/03/2022 – Liste des
candidats à l'élection
présidentielle**

Election du Président de la République

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Décision n° 2022-187 PDR du 7 mars 2022

NOR : CSCX2207727S

(LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE)

Le Conseil constitutionnel,

Au vu des textes suivants :

- la Constitution, notamment ses articles 6, 7 et 58 ;
- l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 30 ;
- les articles 3 et 4 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;
- les articles du code électoral rendus applicables à l'élection du Président de la République, notamment ses articles L. 2, L. 6, L. 9, L. 45, LO 127, LO 129, LO 135-1 et L. 199 ;
- le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi du 6 novembre 1962 mentionnée ci-dessus ;
- le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;
- la décision n° 2021-150 ORGA du 21 octobre 2021 relative à la détermination par tirage au sort de l'ordre de la liste des candidats à l'élection du Président de la République et aux modalités de publication du nom et de la qualité des citoyens qui présentent des candidats à l'élection du Président de la République ;
- les décisions n° 2022-175 PDR du 1^{er} février 2022, n° 2022-176 PDR du 3 février 2022, n° 2022-177 PDR du 8 février 2022, n° 2022-178 PDR du 10 février 2022, n° 2022-179 PDR du 15 février 2022, n° 2022-180 PDR du 17 février 2022, n° 2022-181 PDR du 22 février 2022, n° 2022-182 PDR du 24 février 2022, n° 2022-183 PDR du 1^{er} mars 2022, n° 2022-185 PDR du 3 mars 2022 et n° 2022-186 PDR du 7 mars 2022 ayant arrêté les listes des citoyens habilités ayant présenté des candidats à l'élection du Président de la République ;

Ayant examiné les formulaires de présentation qui lui ont été adressés à partir du 27 janvier 2022 et qui lui sont parvenus au plus tard le 4 mars 2022 à dix-huit heures, conformément à l'article 3 de la loi du 6 novembre 1962 mentionnée ci-dessus et à l'article 2 du décret du 8 mars 2001 mentionné ci-dessus ;

Après s'être assuré de la régularité des candidatures et du consentement des candidats, avoir constaté le dépôt, sous pli scellé, de leur déclaration d'intérêts et d'activités et de leur déclaration de situation patrimoniale et avoir reçu leur engagement, en cas d'élection, de déposer une nouvelle déclaration de situation patrimoniale six mois au plus tôt et cinq mois au plus tard avant l'expiration du mandat ou, en cas de démission, dans un délai d'un mois après celle-ci ;

Décide :

Art. 1^{er}. – La liste des candidats à l'élection du Président de la République, dont l'ordre a été établi par voie de tirage au sort, est arrêtée comme suit :

- Mme Nathalie ARTHAUD,
- M. Fabien ROUSSEL,
- M. Emmanuel MACRON,
- M. Jean LASSALLE,
- Mme Marine LE PEN,
- M. Éric ZEMMOUR,
- M. Jean-Luc MÉLENCHON,
- Mme Anne HIDALGO,
- M. Yannick JADOT,
- Mme Valérie PÉCRESSÉ,
- M. Philippe POUTOU,
- M. Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Art. 2. – Cette liste sera publiée au *Journal officiel* et notifiée, par les soins du Gouvernement, aux représentants de l'État en Nouvelle-Calédonie et dans les départements et dans les départements et collectivités d'outre-mer et aux ambassadeurs et aux chefs de poste consulaires.

Art. 3. – Cette décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Jugé par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 7 mars 2022, où siégeaient : M. Laurent FABIUS, Président, Mme Claire BAZY MALAURIE, M. Alain JUPPÉ, Mmes Dominique LOTTIN, Corinne LUQUIENS, Nicole MAESTRACCI, MM. Jacques MÉZARD, François PILLET et Michel PINAULT.

Rendu public le 7 mars 2022.

**08/03/2022 – Mini Centre de
Printemps**

HASNON



Mini Centre de Loisirs

Du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022

Tarif variable
selon le quotient familial.
Merci de fournir
votre attestation
CAF.

VILLAGE EN
SPORT
Nord
Le Département aux côtés de

ALLOCATIONS
FAMILIALES

INSCRIPTIONS

du 07/03 au 26/03 sur la plateforme
de réservation cantine/garderie*

Inscription à la journée

Le Centre de loisirs accueillera les enfants à l'école du centre.

La garderie sera assurée tous les jours de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - accueil@hasnon.fr

**08/03/2022 – Nageons pour
l'Ukraine**

Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux

LE 12 MARS

DE 9H30 À 11H30

ET DE 14H30 À 18H



**Au dragon
d'eau**
Centre Aquatique
intercommunal de l'Amandinois



NAGEONS

SOLIDAIRE pour l'Ukraine

TOP DÉFI

Nager la distance entre Saint-Amand-les-eaux et l'Ukraine soit 1910 Km.
Toutes les longueurs seront comptabilisées.

Toutes les entrées piscines seront reversées sous forme de dons.

Une urne sera disponible à l'accueil du centre aquatique pour tous dons supplémentaires
(Espèces et chèques - à l'ordre du trésor public - sous enveloppe).

Partenaires de l'événement



ar com
communication public & web



**25/02/2022 – Informations
CPAM**



Cancer colorectal : c'est le moment de se faire dépister !

Faites vous dépister tous les 2 ans

Le cancer colorectal est la **2e cause de décès par cancer en France**. Pourtant, quand il est dépisté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

L'Institut national du cancer (INCa) organise chaque année un programme de dépistage. Il est destiné aux hommes et aux femmes de 50 ans à 74 ans.

Vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à retirer le kit de dépistage chez votre médecin traitant à l'occasion d'une consultation.

Effectuez le test chez vous et gratuitement

Simple. Rapide et indolore, il est à faire chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique.

Performant. Il permet une meilleure détection des cancers et des lésions précancéreuses.

Fiable. La lecture automatisée de ce test garantit une meilleure fiabilité.

Toujours gratuit. Vous n'avez pas de frais à avancer. Se faire dépister à temps peut vous sauver la vie.

Participez au dépistage !

DÉCOUVREZ LE NOUVEL OUTIL POUR AIDER À LUTTER CONTRE LE COVID-19 : LE TÉLÉSERVICE « LISTER MES CAS CONTACTS »



Lorsque vous êtes testés positif au Covid-19, il vous permet de lister facilement les personnes avec qui vous avez été en contacts pendant votre période de contagiosité :

1. Renseignez votre identité et déclarez vos cas contacts sur declare.ameli.fr
2. Chacun de vos cas contact recevra par SMS des consignes sanitaires personnalisées
3. La prise en charge et l'accompagnement des personnes ayant été en contact avec vous sont donc facilités et individualisés